



**REGLEMENT N° 540/93/001.DU 03/...8../2021 PORTANT INSTITUTION
DU SYSTEME DE CONSTAT AMIABLE ET MISE EN PLACE DU BAREME
DE RESPONSABILITE DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES
SINISTRES AUTOMOBILES AU BURUNDI**

**LE VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE SUPERVISION ET DE
REGULATION DES ASSURANCES,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant Révision de la loi n°1/02 du 7 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi notamment en ses articles 184 et 238 ;

Vu le décret n°100/181 du 11 août 2014 portant Missions, réorganisation, et fonctionnement de l'Agence de régulation et de contrôle des assurances ;

Sur proposition du Secrétaire Général de l'Agence de régulation et de contrôle des assurances ;

La Commission de supervision et de régulation des assurances ayant délibéré ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué un système de constat amiable pour inciter les compagnies d'assurances à indemniser rapidement en vue d'éviter ou de limiter les recours judiciaires et la lenteur administrative dans le traitement des dossiers sinistres matériels.

Article 2 : Le constat amiable fournit aux sociétés d'assurances des renseignements suffisants sur l'accident notamment les circonstances, les dégâts apparents, les informations sur l'assurance des véhicules impliqués à savoir les coordonnées des assurés, les numéros des contrats ainsi que les noms des sociétés d'assurances permettant d'accélérer le processus d'indemnisation des sinistres.

Article 3 : Toute entreprise pratiquant les opérations d'assurances automobile doit remettre gratuitement à chaque conducteur du véhicule qu'il a assuré un

document de constat amiable qui sera utilisé en cas d'accident de la circulation pour informer rapidement l'assureur.

Article 4 : Le document de Constat amiable doit être rempli et signé par les deux conducteurs impliqués dans un accident, de préférence, sur les lieux mêmes de l'accident.

Lorsque les représentants des entreprises d'assurances se sont rendus sur les lieux de l'accident, le constat amiable est rempli en leur présence. Il tient lieu de déclaration d'accident.

Article 5 : En cas de survenance d'un accident de roulage impliquant plus d'un véhicule automobile, les conducteurs de véhicules qui y sont impliqués sont tenus de remplir le formulaire de constat amiable mis à leur disposition par leurs assureurs respectifs dans la fraîcheur des faits et sur les lieux de l'accident si possible, le cas échéant, en présence de représentants de chaque assureur.

Article 6 : Chaque conducteur est tenu de bien remplir le formulaire de constat amiable et le transmettre à son assureur dûment rempli et signé par lui et les autres conducteurs impliqués dans l'accident dans un délai ne dépassant pas 5 jours à compter de la date de l'accident.

Toutefois, lorsque certaines informations manquent ou lorsqu'elles sont incomplètes comme des cases non cochées, un constat non signé par les deux conducteurs ou l'illisibilité du document, l'assureur doit rechercher lui-même ces renseignements auprès de son assuré et des éventuels témoins.

Le constat amiable n'implique pas la reconnaissance de responsabilité. Au cas où la responsabilité est contestée, il revient à la société d'assurance de saisir les autorités compétentes pour établir la responsabilité conformément au Code de la circulation routière. Dans ce cas, la société transmet par lettre recommandée une copie du constat amiable à la Police.

Article 7 : Le document de constat amiable rempli et signé tient lieu de déclaration de l'accident. Dès qu'il est réceptionné, lorsque la responsabilité n'est pas contestée, l'assureur du conducteur dont la responsabilité est remise en cause invite les personnes lésées à lui présenter un devis estimatif de réparation des dommages matériels causés par son assuré.

Article 8 : En cas d'accident ayant occasionné des décès ou des blessés, il est impératif d'en informer les autorités de police qui rédigent un procès-verbal d'accident. Mais cette exigence ne fait pas obstacle à l'établissement d'un constat amiable pour les dégâts matériels.

Dans le cas où le dossier sinistre est réglé en vertu des dispositions du présent règlement sans que l'accident ait fait l'objet d'un constat d'un officier de police judiciaire, l'assureur concerné est tenu de fournir aux autorités policières les renseignements relatifs à l'accident conformément au Code de la circulation routière.

La responsabilité des conducteurs est établie suivant le Barème annexé au présent règlement. Les cas non prévus dans le Barème sont toujours traités selon les règles du Code civil Livre III et au Code de la circulation routière.

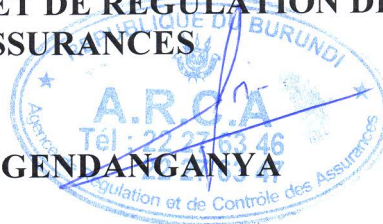
Article 9 : Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux accidents survenus après un délai de six mois à compter de la date de sa signature.

Les sinistres survenus avant cette date restent soumis au régime juridique en vigueur lors de leur survenance.

Fait à Bujumbura, le 03 / 8 /2021

**LE VICE-LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
SUPERVISION ET DE REGULATION DES
ASSURANCES**

Prime NGENDANGANYA



**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT
AUTOMOBILE**

1. Date et heure d'accident -----

2. Lieu d'accident -----

3. Blessé (même légèrement) : Oui NON

4. Dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B : Oui Non

Si OUI, précisez -----

5. Témoins : noms, adresse et téléphone. Précisez qu'il s'agit d'un passager du
véhicule A ou B

VEHICULE A	12. CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT	VEHICULE B																																																			
<p>6. Preneur d'assurance/Assuré (voir Attestation d'assurance)</p> <p>Nom -----</p> <p>Prénom -----</p> <p>Adresse -----</p> <p>Téléphones -----</p> <hr/> <p>7. Société d'assurances (voir Attestation d'assurance)</p> <p>Nom -----</p> <p>N° du contrat -----</p> <p>N° de la carte rose -----</p> <p>-----</p> <p>Attestation d'assurance valable du : -----</p> <p>au : -----</p> <p>Les dégâts apparents sur le véhicule sont-ils assurés par le contrat ? Oui Non</p> <hr/> <p>8. Le conducteur (voir Permis de Conduire)</p> <p>Nom -----</p> <p>Prénom -----</p> <p>Date de naissance -----</p> <p>-----</p> <p>Adresse -----</p> <p>Téléphone -----</p> <p>Permis de conduire n° -----</p> <p>-----</p> <p>Catégorie -----</p>	<p>Mettre une croix dans chacune des cases utiles</p> <p>A * Rayer la mention inutile B</p> <p>A signer obligatoirement par les deux conducteurs</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> 1</td> <td style="width: 34%;">*en stationnement / à l'arrêt</td> <td style="width: 33%; text-align: right;"><input type="checkbox"/> 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2</td> <td>*quittant un stationnement / Ouvrant une portière</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 2</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 3</td> <td>prenait un stationnement</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 3</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 4</td> <td>sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 4</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 5</td> <td>s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 5</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 6</td> <td>s'engageait sur une place à sens giratoire</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 6</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 7</td> <td>roulait sur une place à sens giratoire</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 7</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 8</td> <td>heurtaît à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 8</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 9</td> <td>roulait dans le même sens et sur une file différente</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 9</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 10</td> <td>changeait de file</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 10</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 11</td> <td>doublait</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 11</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 12</td> <td>virait à droite</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 12</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 13</td> <td>virait à gauche</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 13</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 14</td> <td>reculait</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 14</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 15</td> <td>empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 15</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 16</td> <td>venait de droite (dans un carrefour)</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 16</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 17</td> <td>n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 17</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">← Indiquer le nombre de cases →</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> </div> <p><i>Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité mais un relevé des identités et des faits servant à l'accélération du règlement</i></p>	<input type="checkbox"/> 1	*en stationnement / à l'arrêt	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	*quittant un stationnement / Ouvrant une portière	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	prenait un stationnement	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	s'engageait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7	roulait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	heurtaît à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 9	roulait dans le même sens et sur une file différente	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10	changeait de file	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 11	doublait	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 12	virait à droite	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 13	virait à gauche	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 14	reculait	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 15	empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 16	venait de droite (dans un carrefour)	<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> 17	n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge	<input type="checkbox"/> 17	<p>6. Preneur d'assurance/Assuré (voir Attestation d'assurance)</p> <p>Nom -----</p> <p>Prénom -----</p> <p>Adresse -----</p> <p>Téléphones -----</p> <hr/> <p>7. Société d'assurances (voir Attestation d'assurance)</p> <p>Nom -----</p> <p>N° du contrat -----</p> <p>N° de la carte rose -----</p> <p>-----</p> <p>Attestation d'assurance valable du : -----</p> <p>au : -----</p> <p>Les dégâts apparents sur le véhicule sont-ils assurés par le contrat ? Oui Non</p> <hr/> <p>8. Le conducteur (voir Permis de Conduire)</p> <p>Nom -----</p> <p>Prénom -----</p> <p>Date de naissance -----</p> <p>-----</p> <p>Adresse -----</p> <p>Téléphone -----</p> <p>Permis de conduire n° -----</p> <p>-----</p> <p>Catégorie -----</p>
<input type="checkbox"/> 1	*en stationnement / à l'arrêt	<input type="checkbox"/> 1																																																			
<input type="checkbox"/> 2	*quittant un stationnement / Ouvrant une portière	<input type="checkbox"/> 2																																																			
<input type="checkbox"/> 3	prenait un stationnement	<input type="checkbox"/> 3																																																			
<input type="checkbox"/> 4	sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 4																																																			
<input type="checkbox"/> 5	s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 5																																																			
<input type="checkbox"/> 6	s'engageait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 6																																																			
<input type="checkbox"/> 7	roulait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 7																																																			
<input type="checkbox"/> 8	heurtaît à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file	<input type="checkbox"/> 8																																																			
<input type="checkbox"/> 9	roulait dans le même sens et sur une file différente	<input type="checkbox"/> 9																																																			
<input type="checkbox"/> 10	changeait de file	<input type="checkbox"/> 10																																																			
<input type="checkbox"/> 11	doublait	<input type="checkbox"/> 11																																																			
<input type="checkbox"/> 12	virait à droite	<input type="checkbox"/> 12																																																			
<input type="checkbox"/> 13	virait à gauche	<input type="checkbox"/> 13																																																			
<input type="checkbox"/> 14	reculait	<input type="checkbox"/> 14																																																			
<input type="checkbox"/> 15	empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse	<input type="checkbox"/> 15																																																			
<input type="checkbox"/> 16	venait de droite (dans un carrefour)	<input type="checkbox"/> 16																																																			
<input type="checkbox"/> 17	n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge	<input type="checkbox"/> 17																																																			

P

Permis valable jusqu'au -----

Pour préciser le croquis

Permis valable jusqu'au -----

9. Véhicule

A moteur

Marque, type

N° d'immatriculation

Remorque

Marque, type

N° d'immatriculation

9. Véhicule

A moteur

Marque, type

N° d'immatriculation

Remorque

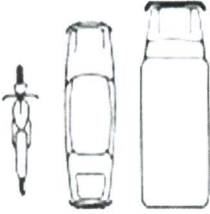
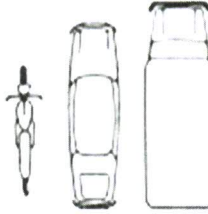
Marque, type

N° d'immatriculation



Croquis de l'accident au moment du choc

Précisez 1) le tracé des voies- 2) la direction par des flèches A, B -3) leur position au moment du choc -4) les signaux routiers – 5) les noms des routes

<p>10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →</p> 		<p>10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →</p> 
<p>11. Dégâts apparents au véhicule A :</p> <hr/> <hr/> <hr/>		<p>11. Dégâts apparents au véhicule B :</p> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>14. Mes observations :</p> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>15. Signature des conducteurs</p>	<p>14. Mes observations :</p> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>A</p>	<p>B</p>	

Ce document est un simple constat d'accident et ne saurait constituer une reconnaissance de responsabilité. Il ne sert qu'à identifier les parties en vue d'un règlement rapide des sinistres et doit être signé par les deux conducteurs impliqués dans un accident survenu sur le territoire du Burundi.

Il est impératif pour tout conducteur d'informer rapidement son assureur ou son courtier de tout accident dans lequel il est impliqué.

La prise de photos est également importante pour montrer la position des véhicules au moment de la collision.



ANNEXE 2 : BAREME DE RESPONSABILITE

La responsabilité des conducteurs est établie suivant le barème mis en place conformément au Code des assurances du Burundi et en tenant compte des dispositions pertinentes du Code de la circulation routière.

Pour l'établissement des faits en application du barème et sauf disposition contraire du Barème, il ne sera tenu compte ni du point d'impact sur les véhicules, ni des circonstances ci-après :

- ✓ Le mouvement des piétons ;
- ✓ La vitesse ;
- ✓ Les conditions atmosphériques ;
- ✓ La visibilité ;
- ✓ L'état de la chaussée ;
- ✓ La présence ou l'absence de signaux lumineux ;
- ✓ La présence ou l'absence sur la chaussée de lignes de signalisation continues ou discontinues.

I. DEFINITIONS

1. **Axe médian :**

- La ligne longitudinale continue simple ou double ou la ligne discontinue au centre de la chaussée ;
- Le milieu de la chaussée ou de la partie de la chaussée laissée disponible par une file de véhicules en stationnement.

2. **Aire de stationnement :** emplacement utilisé pour le stationnement des véhicules. Sont assimilées à une aire de stationnement les chaussées secondaires ne débouchant pas de plain-pied sur la voie principale ainsi que les cours de gare.

3. **Carambolage :** une série de contacts (incluant tous les types de chocs) entre plusieurs véhicules circulant dans des files ou sur des voies différentes.

4. **Changement de voie ou de file :** toute manœuvre par laquelle un véhicule quitte sa voie pour en emprunter celle d'un autre véhicule. Est assimilé à un changement de file tout écart d'un véhicule perturbant la circulation de l'autre véhicule.

5. **Chaussée :** la partie d'un chemin public normalement utilisée pour la circulation des véhicules routiers.

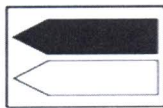
6. **Chemin à accès limité :** chemin public sur lequel on ne peut s'engager ou qu'on ne peut quitter qu'aux endroits spécialement prévus à cette fin conformément au code de la sécurité routière.

7. **Collision en chaîne** : une série de contacts (incluant tous les types de chocs) entre trois véhicules ou plus, placés les uns derrière les autres et circulant dans une même voie, entrant en collisions successives.
8. **File de véhicules** : une succession de deux véhicules ou plus placés les uns derrière les autres. Sont réputés dans la même file les véhicules se trouvant, même partiellement, dans le prolongement les uns des autres.
9. **Intersection** : le lieu où se coupent plusieurs chemins publics, rues, avenues et boulevards, y compris les voies de circulation sur les terrains de stationnement (les pointillés du schéma délimitant ladite intersection).
10. **Lieu non ouvert à la circulation publique** :
 - ✓ Lieu devant lequel est apposé un panneau interdisant la circulation à tous véhicules,
 - ✓ Accès à une propriété privée lorsqu'il dessert exclusivement cette propriété et ne fait pas partie de la voirie communale, départementale ou nationale,
 - ✓ Lieu comportant un panneau restreignant la circulation à une déterminée de personnes riverains ou autres,
 - ✓ Lieu interdit soit par une chaîne soit par une barrière quelconque.
11. **Partie arrière du véhicule** : Partie du véhicule située derrière les roues arrière.

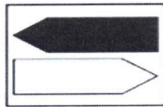


II. CAS POSSIBLES DE COLLISIONS

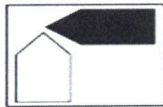
Pour pouvoir déterminer les responsabilités de chaque véhicule, dans la majorité des accidents de la circulation routière, un certain nombre de cas sont possible selon que les véhicules sont en circulation ou en stationnement ; selon qu'il est détaillé dans les tableaux ci-après :



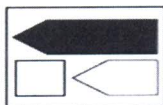
**VEHICULES EN CIRCULATION
DANS LE MEME SENS
SUR LA MEME CHAUSSEE**



**VEHICULES EN CIRCULATION
EN SENS INVERSE**



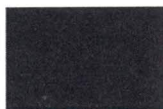
**VEHICULES PROVENANT
DE DEUX CHAUSSEES DIFFERENTES**
Leurs directions devant se couper ou se rejoindre



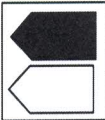
**VEHICULES
EN STATIONNEMENT**



**CAS
SPECIAUX**



EXCEPTIONS



**VEHICULES EN CIRCULATION
DANS LE MÊME SENS
SUR LA MÊME CHAUSSEE**

PART DE
RESPON-
SABILITE

X	Y
---	---

Véhicules X et Y sur une même file (X heurté sur sa partie arrière)

10	Véhicules X et Y suivant la même direction.				0	1
11	Véhicule X virant dans une chaussée latérale.				0	1
12	Véhicule X prenant un stationnement en marche avant ou s'engageant dans une aire de stationnement, un lieu non ouvert à la circulation publique, un chemin de terre				1/4	3/4

Véhicules X et Y sur deux files différentes

13	Véhicules X et Y ne changent pas de file. Véhicules X et Y circulant				1/2	1/2
14	Véhicules X et Y ne changent pas de file. Véhicule X arrêté.				0	1
15	Véhicule Y changeant de file				0	1
17	Véhicule Y changeant de file en virant à gauche dans une chaussée latérale. X empiète ou franchi l'axe médian.				1/2	1/2



**VEHICULE EN CIRCULATION
EN SENS INVERSE**

20	Véhicule Y empiétant sur l'axe médian ou le dépassant (même pour emprunter une chaussée à gauche). Véhicule X circulant dans son couloir de marche.				0	1
21	Véhicule X et Y empiétant l'un et l'autre sur l'axe médian ou dont la position sur la chaussée par rapport à cet axe ne peut être déterminée.				1/2	1/2



**VEHICULES PROVENANT
DE DEUX CHAUSSEES DIFFERENTES
leurs directions devant se couper ou se rejoindre**

30	Véhicule X prioritaire de droite circulant dans son couloir de marche.				0	1
31	Véhicule X prioritaire de droite circulant sur une chaussée à double sens et empiétant sur l'axe médian ou le dépassant lorsque cet axe n'est pas constitué par une ligne continue. Véhicule Y circulant dans son couloir de marche.				1/4	3/4





VEHICULES EN STATIONNEMENT

		Responsabilité	
		X	Y
40	Véhicule X en stationnement régulier (ou à l'arrêt régulier)	0	1
41	Véhicule X en stationnement irrégulier (ou à l'arrêt irrégulier) en agglomération le long d'un trottoir	0	1
42	Véhicule X en stationnement irrégulier (ou à l'arrêt irrégulier) en agglomération dans les cas autres que celui prévu au cas précédent	1/4	3/4
43	Véhicule X en stationnement irrégulier (ou à l'arrêt irrégulier) hors agglomération	1/2	1/2



CAS SPÉCIAUX

50	Véhicule Y ne respectant pas : <ul style="list-style-type: none">• Un barrage de police• Une signalisation de priorité (balise, stop)• Un lieu de signalisation• Un panneau de sens interdit• Un panneau d'interdiction de dépasser• Un panneau d'interdiction de virer à droite ou à gauche• Une ligne continue• Une signalisation au sol, notamment des flèches directionnelles• Ou circulant sur un trottoir interdit aux véhicules	0	1
51	Véhicule Y virant à une flèche orange clignotante, véhicule X passant au vert	0	1
52	Véhicule Y circulant en marche arrière ou effectuant un demi-tour	0	1
53	Véhicule Y quittant un stationnement, sortant d'une aire de stationnement, d'un lieu non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre	0	1
54	Ouverture d'une portière droite ou gauche du véhicule Y. Choc sur la portière	0	1

EXCEPTIONS

55	Véhicule X bénéficiant de règles particulières de circulation	1/4	3/4
56	<ul style="list-style-type: none">➤ Cas de désaccord sur les couleurs des feux ;➤ Véhicule X qui a causé l'accident bénéficie de règles particulières de circulation ;➤ Types d'accident indéterminé.	1/2	1/2